

**From:** JonathanMM  
**Sent:** Sunday, October 30, 2011 10:27 AM  
**To:** INFISO BEREC  
**Subject:** [fr]Réponse a la consultation

Bonjour,

je vous envoie ce courriel concernant votre consultation sur les futurs des offres internet. Tout d'abord, vous dites que la concurrence permet un respect de la neutralité du net. Or, je suis français et vivant en France et je constate avec dépit que quelque soit l'offre 3G de n'importe quel opérateur, je ne peux pas faire de la VoIP ou du P2P. Étant de plus étudiant, je n'ai qu'une connexion internet chez moi, et non seulement, je suis obligé d'avoir un téléphone portable pour pouvoir communiquer avec mes proches (alors que j'aurais pu n'avoir qu'un simple logiciel de VoIP), mais également lorsque j'ai besoin de télécharger des fichiers lourds comme une distribution linux, je suis obligé de le faire chez quelqu'un d'autre puisque le télécharger via le protocole HTTP est très lent. Pire : Quand je dois envoyer un fichier à plusieurs personnes, je suis obligé de le stocker sur un serveur distant, alors que j'aurais très bien pu le faire depuis chez moi si on me le permettait. De plus, je ne vois pas en quoi la transparence permet le respect de la neutralité du net. En effet, même en constatant qu'un opérateur interdit tel usage, il l'interdit et donc ne respecte pas la neutralité du net.

Il faut que dans les lois européennes, la neutralité du net soit inscrite noir sur blanc et être une obligation pour pouvoir vendre un accès ou une connexion internet.

Cordialement,

Jonathan Magano